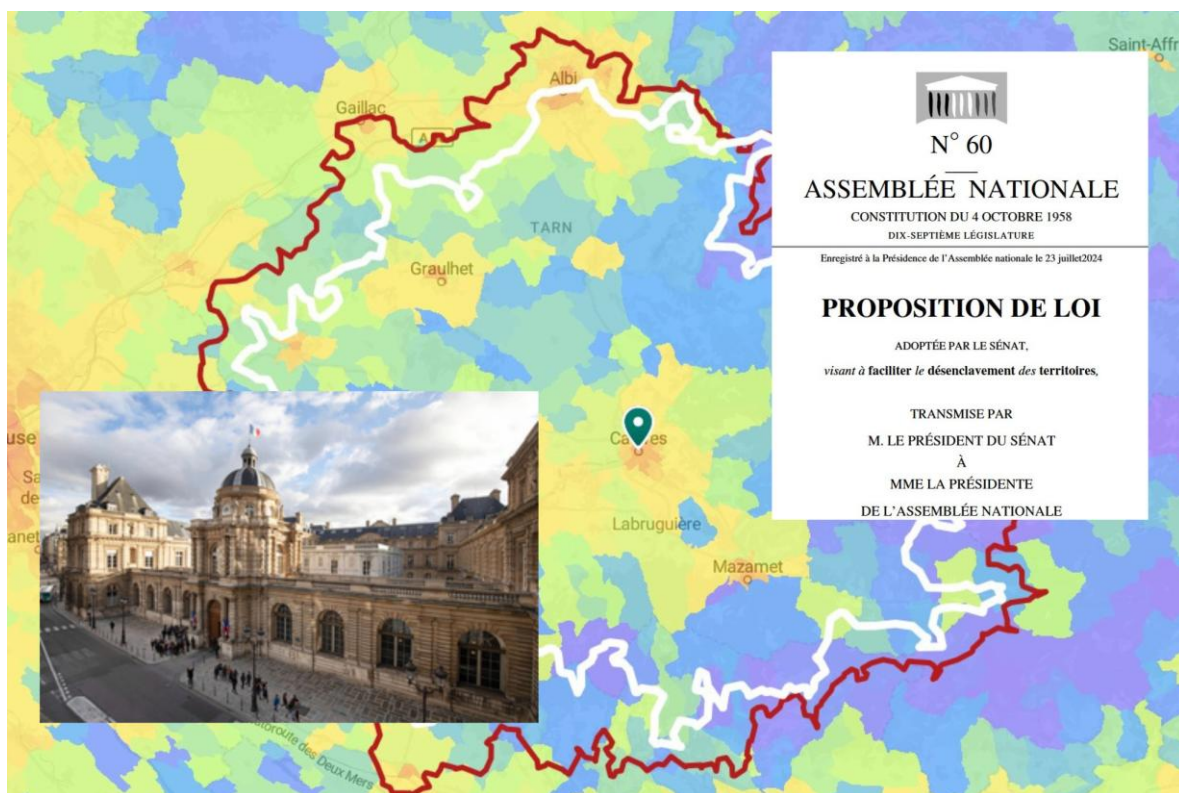


A69 : Quand le Sénat considérait que Castres n'était pas enclavée

En 2019, les sénateurs ont voté une proposition de loi sur le désenclavement des territoires. Selon les critères du texte, Castres n'est pas du tout concernée, ce qui met à mal l'argument principal des pro-A69. Parmi les votants : Philippe Bonnecarrère, qui devenu depuis député, veut aujourd'hui valider l'autoroute en dépit de la décision de justice.

Publié le 28 avril 2025, Modifié le 29 avril 2025 Par [Capucine Vignaux](#) Médiacités

,



Selon un texte voté en 2019 par les sénateurs, Castres désenclave un large territoire. / illustration Mediacités

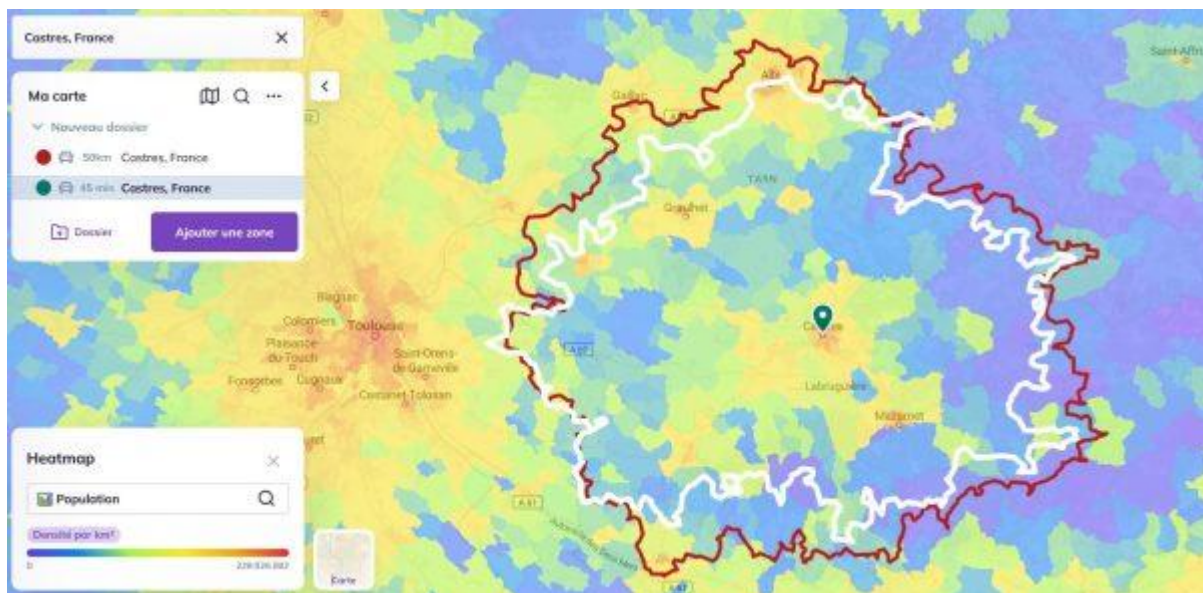
Il y a des votes que certains élus aimeraient faire oublier. Député du Tarn (ex-UDI) depuis juillet 2024, Philippe Bonnecarrère est l'un des co-auteurs d'une proposition de loi de validation de l'autoroute A69. Le texte, qui vise à légaliser les travaux [arrêtés par le tribunal administratif de Toulouse le 27 février dernier](#), va être examiné au Sénat courant mai, avant d'être envoyé à l'Assemblée nationale.

Six ans plus tôt, le même élu – alors sénateur UDI (centre droit) – votait une proposition de loi visant à faciliter le désenclavement des territoires. Jusque là, rien de contradictoire avec son positionnement actuel.

Pourtant, [le texte adopté le 20 février 2019](#) par 305 sénateurs (dont Philippe Bonnecarrère) sur 348 vient mettre à mal l'un des arguments massue des pro-A69 : l'enclavement fantasmé de Castres et du sud du Tarn. L'article premier se donne en effet l'objectif suivant : « Au 31 décembre 2025, aucune partie du territoire français métropolitain continental n'est située soit à plus de 50 kilomètres ou de 45 minutes d'automobile d'une unité urbaine de 1 500 à 5 000 emplois, d'une autoroute ou d'une route aménagée pour permettre la circulation rapide des véhicules, soit à plus de 60 minutes d'automobile d'une gare desservie par une ligne à grande vitesse. Dans le même délai, l'État veille à ce que les infrastructures de transports disponibles permettent à tout citoyen de se rendre à une préfecture ou sous-préfecture en moins de 45 minutes ».

Castres, ville désenclavante

Selon ces termes, votés par une très large majorité de sénateurs, Castres ne peut en aucun cas être considérée comme enclavée. Elle comptait en effet 23 493 emplois en 2021, [selon l'Insee](#). Elle est même désenclavante à l'égard du sud du Tarn, puisque la quasi-totalité de ce territoire se situe à moins de 50 kilomètres ou de 45 minutes d'automobile de cette sous-préfecture.



Un large territoire se situe à moins de 45 minutes en voiture ou à moins de 50 km. / illustration Mediacité

Philippe Bonnecarrère avait-il lu le texte qu'il a voté ? Cette définition de l'enclavement était-elle sortie de sa mémoire quand il a estimé que le jugement du tribunal administratif était « [une très mauvaise nouvelle pour le Tarn](#) » et que Castres allait « [rester la seule ville moyenne enclavée de notre région](#) ».

Interpellé par Mediacité sur cette contradiction, le député s'assoit sur ses convictions de sénateur. « Je vous dis que Castres-Toulouse est bien un itinéraire de désenclavement », s'agace-t-il, en rappelant que cette proposition de loi n'a pas d'incidence puisqu'elle n'a pas été votée par l'Assemblée. « Ce n'est donc pas la peine de se faire des nœuds au cerveau avec des choses qui n'ont pas d'existence ! », tranche cet avocat de profession.

« Personne n'a pris le relais, or si vous voulez qu'une proposition de loi passe dans les deux chambres, il faut s'en occuper activement »

Un texte enterré

De fait, le texte n'a jamais été mis à l'ordre du jour de la chambre basse. Trois semaines après son adoption au Sénat, le sénateur Jacques Mézard – qui portait la proposition de loi – a rejoint le Conseil constitutionnel. « Personne n'a pris le relai. Or si vous voulez qu'une proposition de loi passe dans les deux chambres, il faut s'en occuper activement », explique-t-il à Mediacités.

En revanche, ce qui a été voté par les deux chambres, c'est la loi LOM », martèle Philippe Bonnacarrère. Et « dans l'exposé des motifs de la loi LOM, la liaison Castres-Toulouse fait partie des projets prioritaires », insiste-t-il.

Cette priorité paraît toute relative comparée aux besoins d'autres territoires ruraux. Si Jacques Mézard refuse de se prononcer sur l'opportunité de l'A69 au motif qu'il n'en connaîtrait pas le dossier, il suffit d'entendre cet ancien ministre de la cohésion des territoires parler des difficultés de transports dans le Massif central pour s'interroger sur la nécessité de l'autoroute tarnaise qui vient doubler une nationale. « Moi, je n'ai pas réclamé d'autoroute pour le département du Cantal, j'ai juste réclamé une desserte normale », remarque l'ancien sénateur.

Un sentiment d'enclavement

Pour la députée écologiste Christine Arrighi, cette proposition de loi sénatoriale « montre toute la contradiction de ceux qui parlent aujourd'hui d'enclavement. La tentative de définition qui en avait été faite est très très loin de correspondre au territoire de Castres-Mazamet ».

Selon la rapporteuse de la commission d'enquête parlementaire sur l'A69, le « désenclavement » est un « mot magique pour les défenseurs de l'autoroute ». Pourtant [au cœur de la déclaration d'utilité publique du projet](#), cette notion d'enclavement/désenclavement ne serait « pas d'ordre juridique, mais plutôt psychologique », selon elle.

D'ailleurs, quand on le questionne sur l'autoroute Toulouse-Castres, Jacques Mézard, l'ancien ministre du gouvernement Philippe, ne dit pas autre chose : « Je sais depuis longtemps qu'il y a un vrai sujet là-dessus... parce qu'effectivement Castres se sent marginalisée ». Un sentiment de marginalisation [dénué de réalité](#), mais dont les conséquences sont bien réelles pour un territoire marqué durablement par [des travaux aujourd'hui arrêtés par la justice](#).